Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20260604-PV1462-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/06/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de SEINE-ET-MARNE

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE-ET-MARNE

SOUS-DIRECTION ADMINISTRATION FINANCES
GROUPEMENT FINANCES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU **02 JUIN 2026**

P.V. n° 146
Dossier n° 3

Objet : Retrait de la délibération n° PV134-5 du 24 juin 2024 relative aux règles d'amortissement applicables au SDIS 77

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1424-29,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrecouvrables,

VU la délibération n° PV134-5 du 24 juin 2024 relative aux règles d'amortissement applicables au SDIS77,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne concernant le retrait de la délibération n° PV134-5 du 24 juin 2024 relative aux règles d'amortissement applicables au SDIS77,

Considérant l'imprécision pour l'amortissement de certaines immobilisation corporelles et incorporelles rendant inapplicable cette délibération en l'état,

Décide à l'unanimité,

- **D'approuver le retrait de la délibération n° PV134-5 du 24 juin 2024.**

La Présidente du Conseil d'administration

Isoline GARREAU